

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAE 259 Subvention d'investissement (5.000 euros) et convention avec l'association Télé Bocal (20e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à l'association Télé Bocal et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec Télé Bocal, dont le siège social est situé 13 rue Frédéric Lemaître BL72 (20e) (SIMPA 77261).

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à Télé Bocal au titre de ses activités en soutien à l'économie culturelle en 2018.

Article 3 : La dépense totale, d'un montant de 5.000 euros, sera imputée au budget d'investissement de l'exercice 2018 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO